



# Le P'tit Clissois

JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES DE LA CLISSE

Juillet 2023 - N°2



www.laclisse.fr

## ACTUALITÉ

Aménagement place de la Mairie et Parc de la Gabirotte

## SÉCURITÉ

Arrêté du Maire relatif aux bruits de voisinage

## HISTOIRE

Dans la force de l'âge





# Le mot du Maire

*Depuis trois ans, malgré la crise sanitaire, malgré la crise énergétique, malgré le désengagement de l'État vis à vis des collectivités locales, malgré les aléas climatiques qui se multiplient, nous continuons de travailler en respectant notre feuille de route. Nous pourrions aller plus vite, mais nous avançons en fonction de nos moyens et ce sans augmentation des taux d'imposition des taxes. (seules les bases sont revalorisées tous les ans par les services fiscaux )  
Nous allons contacter les services compétents en ce qui concerne la rénovation de la traverse : trottoirs et enfouissement des réseaux. Je rappelle que nous ne pouvons engager des travaux sur la partie agglomération pendant 5 ans suite aux travaux effectués par le département sur la bande de roulement fin 2019.*

*Notre budget a été voté à l'unanimité par le Conseil Municipal , je vous décline ci-après les principales lignes.*

## *1°) Fonctionnement*

*Il n'est pas prévu de travaux d'entretien de la voirie en 2023, car nous avons privilégié la rénovation de la place de la mairie avec la construction de deux murettes avec les moellons récupérés après la démolition de l'ancienne forge rue de l'Arc en ciel. Les travaux sont réalisés par l'association le SAS structure qui forme des personnes dans le cadre de l'insertion professionnelle.*

## *2°) Investissement*

*- réfection de la partie restauration de la salle des fêtes : les travaux devenaient urgents. L'ancien four à gaz sera remplacé par un four électrique ainsi que le chauffe-eau ; un nouvel évier sera positionné. Enveloppe 10.000 €*

*- aménagement du parc de la Gabirotte. Coût global 120.000 € (HT)*

*Les travaux seront réalisés sur deux exercices.*

*Financement : fonds propres 20 % subventions 80 %*

*- acquisitions de terrains nus dans le cadre de l'extension du parc. Enveloppe 7.000 €*

*- remplacement de l'éclairage actuel dans l'école Lucette Bouyer par des ampoules LEDS*

*Je rappelle ici que nous avons intégralement renouvelé le parc d'éclairage public, c'est à dire 110 luminaires désormais équipés de Led. Ce chantier a été réalisé en 5 ans et notre consommation énergétique va diminuer sur ce poste.*

*A l'initiative de la commune, les associations locales vont collaborer dans le cadre de l'action « Octobre Rose ». Je souhaite que cette mobilisation soit un franc succès.*

*Au niveau des services à la population, je regrette vivement le désengagement de l'Agglomération de Saintes dans le financement des conseillers numériques lesquels ont fait un travail important dans le rural, et dont la fin de leurs prestations a été trop rapidement actée.*

*La Clisse est assurément une commune où il fait bon vivre et l'ensemble des élus est mobilisé pour préserver cette qualité de vie.*

*Je vous souhaite à toutes et à tous un bel été et des vacances reposantes.*

*Avec mes amitiés clissoises*

*Daniel DE MINIAC*

Responsable de la publication : Daniel de Miniac, Maire de La Clisse

Conception-rédaction : Daniel de Miniac - Amandine Gouin Petit - Carole Jordana - Virginie Zengerlin  
Alexandrine Denogens - Pascale Maurat - Jacqueline Fouillat - James Viaud - Patrick Starzinsky - Léa Favreau

Photos : M. BRUNETTI, Freepik, inipagistudio

Bulletin municipal de La Clisse

Tirage : 350 ex

Impression papier recyclé

Impression : CROQ'PAPIER- 17100 Fontcouverte

## Vœux du Maire

**M**onsieur le Maire, entouré de son conseil municipal, a accueilli le vendredi 20 janvier les administrés de la commune pour la traditionnelle présentation des vœux. COVID oblige, cette cérémonie n'avait pas eu lieu depuis 2020.

Ils ont répondu présents à l'invitation de Daniel de Miniac :

- M. Bruno Drapron, Maire de Saintes et Président de l'Agglomération de Saintes,
- Mme Mary-Line Cheminade, première adjointe à la mairie de Saintes et Conseillère Régionale,
- M. Alexandre Grenot, Conseiller Départemental du canton de Thénac,
- M. Alain Margat, Maire de Corme-Royal et Vice-Président de l'Agglomération de Saintes,
- M. Pierre Tual, Maire de Pisany et Président du Pays de Saintonge Romane,
- le chef Iscario de la gendarmerie de Saint-Porchaire.

Étaient excusés :

- M. Jean Christophe Plassard, député,
- Mme Sylvie Mercier, Conseillère Départementale du canton de Thénac

Après avoir remercié la centaine de personnes qui a répondu à son invitation et souligné le plaisir de se retrouver enfin sans contraintes sanitaires, Monsieur le Maire a présenté son éclairage sur la situation mondiale sur fonds de crise sanitaire et de guerre en Ukraine, sans oublier les victimes de la pandémie.

Ensuite, les principales réalisations depuis 2020 ont été présentées avec notamment la réfection de la rue du Cloneau et la modernisation de notre réseau d'éclairage public.

Pour 2023 /2024 l'aménagement du parc de la Gabirotte sera le gros chantier. Des travaux de modernisation de la route Marennes-Oléron seront à programmer avec le concours de la Direction des infrastructures du Département.

Dans ses vœux, le Maire a remercié les associations présentes ainsi que les membres de l'équipe municipale et les agents.

Le devenir de l'école Lucette Bouyer a été également évoqué. Message à l'intention du Président de l'Agglomération de Saintes : *quid après la fermeture ? Quoi faire dans les locaux désaffectés ? Une crèche ?*

A l'invitation du Maire, M. Bruno Drapron pris ensuite la parole. Dans son message il a rappelé les compétences exercées par l'Agglomération de Saintes :

*« environnement, éducation et jeunesse, l'économie, l'habitat, les équipements : piscines entre autres ... En somme un panel mais insuffisamment connu. Déficit de communication ? Sûrement ,mais pas que ... »*

Après l'intervention du Conseiller Départemental M. Alexandre Grenot, qui a rappelé les nombreuses interventions du département vis-à-vis des communes rurales, le public présent a été invité à se tourner vers le buffet et à partager ce moment de convivialité.



## Cérémonie du 8 mai 2023

Une vingtaine d'administrés avait répondu à l'invitation du maire à l'occasion de la commémoration de la victoire des alliés sur le nazisme.

Partant de la place de la Mairie, le cortège, précédé de la fanfare des Coquelicots de Sablonceaux, a rejoint le monument aux morts sur le parvis de l'église.

Le maire a procédé à la lecture du message de Sébastien Lecornu, Ministre des Armées et de Patricia Mirallès, Secrétaire d'État aux Anciens Combattants.

Extrait :

« Souvenons-nous enfin du sang versé : il fut le prix de notre liberté ? Mourir pour que d'autres puissent vivre libres : c'était le prix exorbitant dont plus de 10 millions de soldats alliés se sont acquittés. Un prix qui, hier comme aujourd'hui, augmente à chaque renoncement, à chaque fois que nous oublions notre passé.

N'oublions pas que c'est grâce au sacrifice de ceux qui ont choisi de résister que nous sommes libres »

Après les différentes sonneries et hymne interprétés par les Coquelicots, la fanfare a accompagné le public jusqu'à la salle des fêtes où un vin d'honneur, offert par la municipalité, a été servi.

N.B : Ce 8 mai 2023 était dédié au 80ème anniversaire de la mort de Jean Moulin, chef de la résistance. Cet ancien préfet fédérateur du mouvement en France est mort sous les tortures des nazis sans avoir parlé. Il repose avec tous les héros français au Panthéon.



## Octobre Rose



L'association La Gabirotte en étroite collaboration avec la Mairie, l'ACCA et les Chercheurs de Trésors et en partenariat avec l'association Les Enchanteuses, vous invitent à participer à la manifestation d'Octobre Rose, qui

aura lieu le **dimanche 8 octobre 2023**.

Au programme de cette matinée, des randonnées, des stands et des activités. Tous les dons seront reversés auprès de l'Association Les Enchanteuses qui est engagée dans la prévention santé.

**Venez nombreux, petits et grands, soutenir cette Grande Cause.**

## Racontez moi la pierre....

Jusqu'au début du 20ème siècle, la commune de La Clisse était connue pour la qualité de la pierre de taille extraite des carrières de La Roche et de l'Enclouse. Réputée comme non gélive cette pierre était recherchée pour tous les types de constructions, notamment sur notre commune.

Pendant une longue période, des clissois travaillèrent dans ces carrières, comme en témoigne les professions déclinées dans les registres municipaux depuis 1794.

Alors refaire la place de la Mairie avec des pierres en provenance des carrières clissoises est quelque part un clin d'œil à ces carriers.

En effet, les personnes en insertion travaillent cette pierre avec des outils plus performants, mais la poussière qui les enveloppe pendant la taille est la même depuis des lustres.



## L'aménagement de la place de la Mairie

Le projet consiste en la construction de 2 murets en moellons de chaque côté de la place, couronnés de pierre de Thénac. Les moellons proviennent de l'ancienne forge, certains portent encore les anneaux qui servaient à l'attache des chevaux. Un cheminement piétons le long des façades permettra un accès sécurisé aux bâtiments, l'évacuation des eaux pluviales sera amélioré pour ne plus se mouiller les pieds en allant à la mairie !

Les travaux sont réalisés, de manière traditionnelle et avec l'approbation des Bâtiments de France, par l'association d'insertion Le SAS.



La municipalité souhaite redonner du charme à cette ancienne place de l'école, lieu fréquenté et accès principal au parc de la Gabirotte.

## L'aménagement du parc de la Gabirotte

Depuis l'année 2004, de nombreuses parcelles ont été progressivement acquises par la commune entre la mairie et l'église dans le but de réaliser un parc municipal. Aujourd'hui le parc permet aux habitants de la commune de s'y retrouver pour un moment de loisir ou de promenade. Aussi, les voyageurs qui vont sur la côte peuvent s'y arrêter le temps d'une pause ou d'un repas.

La gabriote, autrefois près de l'Arnoult et donnée par son propriétaire à la commune, a été déplacée à l'entrée du site pour rappeler le caractère rural et pittoresque des traditions locales. De nombreux arbres d'espèces différentes ont été plantés, les anciens conservés pour la plupart. Les élus ont logiquement nommé ce nouvel espace : le Parc de la Gabirotte.

Le parc permet la cohabitation de différents usages (récréatif, détente, animation sportive, manifestation culturelle, etc) avec une certaine diversité végétale.

L'objectif est de compléter l'aménagement et recréer des milieux de vies pour une faune en déclin. Pour cela, le «fossé» actuel en fond de vallon sera largement élargi et un bourrelet en fin de pente permettra de faire une légère rétention d'eau afin de créer une «zone humide».

Ces milieux ont la faculté de produire beaucoup de biomasse en proportion à leur surface. D'autres milieux seront créés comme des bosquets ou des espaces de prairies sauvages, réalisées par une simple gestion différenciée. Il s'agit de réduire les interventions de fauche en passant seulement deux fois par an. Cela favorise une certaine faune qui évolue dans ce type de milieu. Toutes les plantations seront réalisées à partir d'une palette végétale locale afin de répondre aux enjeux de préservation et de valorisation de la biodiversité.

En termes d'usages, il s'agit de créer un jardin d'accueil pour la valorisation de la gabriote. Des axes perpendiculaires seront suggérés pour mettre en valeur cet édifice vernaculaire. Un ponton et une passerelle bois offriront une immersion dans la « zone humide ».

Des agrès sportifs (bois/métal) seront posés le long du sentier pédestre pour permettre une pratique sportive du site. Des tables de pique-nique et des bancs seront installés pour profiter visuellement de la quasi totalité du site. Une aire de jeux pour enfants viendra compléter l'aménagement.

La connexion principale reliant du Nord au Sud, l'église à la mairie, sera refaite afin de rendre une circulation carrossable pour les événements communaux. Les autres cheminements piétons secondaires seront également en calcaire compacté. Enfin une nouvelle entrée piétonne sera créée à l'Est du Parc sur la rue de l'église.

*Maître d'oeuvre : Syndicat de la Voirie 17, ingénierie-VRD : EVEN BTP – Paysagiste : ROUGE BORDEAUX, Urbanisme & Paysage*



## BILAN EN 2022

ACTIF	PASSIF	
Actif immobilisé brut 2 337 372	Ressources propres 2 583 011	
Actif circulant 2 386	Dettes financières 41 933	Fonds de roulement net global 287 571
Trésorerie 287 427	Passif circulant 2 242	BFR 144

## Chiffres 2022

Le bilan retrace le patrimoine de la commune au 31 décembre de l'exercice.

1. A l'actif (partie gauche) figurent les immobilisations (actif immobilisé tel que terrains, bâtiments, véhicules...), les créances (titres de recettes en cours de recouvrement) et les disponibilités (ces biens non durables constituent l'actif circulant)

2. Au passif (partie droite) figurent les fonds propres de la collectivité (dotations, réserves, subventions), le résultat et les dettes financières ainsi que les dettes envers les tiers.

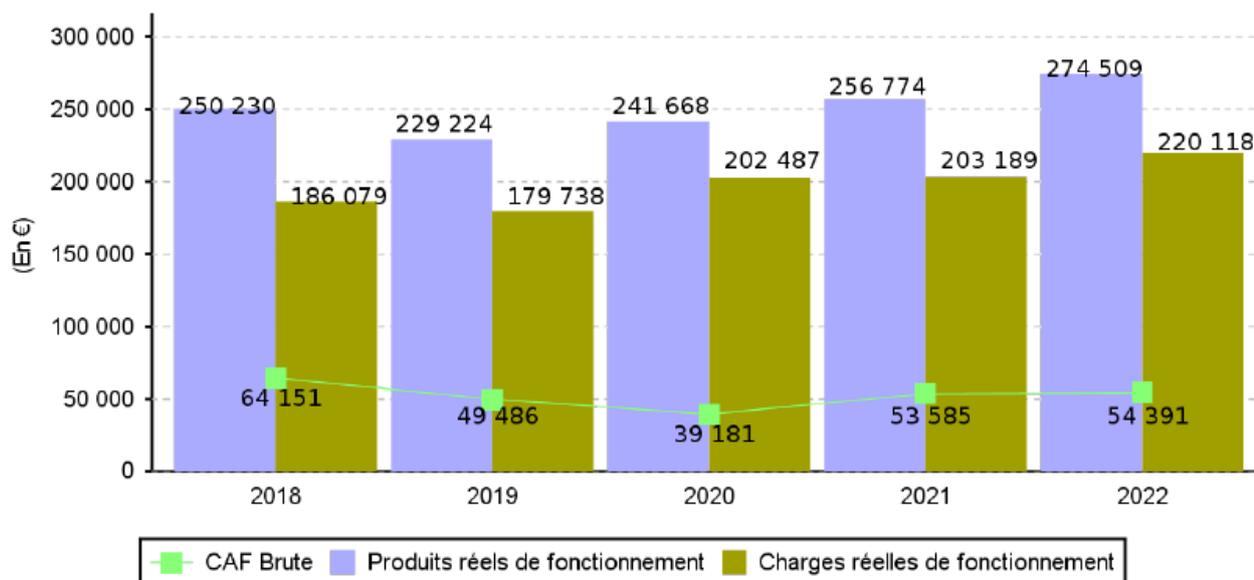
$$\text{Trésorerie} = \text{FDR} - \text{BFR} = 287\,427$$



Le bilan est ici représenté sous sa forme " fonctionnelle "

Les ressources stables (réserves, dotations, dettes) doivent permettre le financement des emplois stables (les immobilisations), ce qui permet de dégager un excédent de ressources stables appelé " fonds de roulement ". Ce fonds de roulement doit permettre de financer les besoins en trésorerie (besoins en fonds de roulement) dégagés par le cycle d'exploitation de la collectivité (différence dans le temps entre les encaissements et les décaissements)

## EVOLUTION DE LA CAF BRUTE



## La capacité d'autofinancement brute

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

**Arrêté du Maire*****Relatif à la lutte contre les bruits de voisinage***

**Le Maire de la commune de LA CLISSE,**

**Vu le code général des collectivités territoriales** et notamment l'article L2212-1 et suivants, 2214-4 et suivants, 2215-1 et suivants ;

**Vu le code de la santé publique** et notamment les articles L.1311-1 et suivants, R1336-4 et suivants ;

**Vu le code de l'environnement ;**

**Vu l'arrêté préfectoral n°07-1679 du 22 mai 2007** relatif à la lutte contre le bruit ;

**Considérant** que les bruits excessifs et abusifs portent atteinte à la santé, à l'environnement et à la qualité de la vie ;

**Arrête :**

**Article 1** Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétés et intempestifs émanant de leurs animaux domestiques, activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- |                                 |                               |
|---------------------------------|-------------------------------|
| • du lundi au vendredi          | de 8h30 à 12h / 14h30 à 19h30 |
| • les samedis                   | de 9h à 12h / 15h à 19h       |
| • les dimanches et jours fériés | de 10h à 12h.                 |

**Article 2** Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la charge sont tenus de prendre, de jour comme de nuit, toutes mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage, par tous moyens y compris l'usage de dispositifs dissuadant les chiens d'aboyer.

**Article 3** Les exploitants d'établissements recevant du public privés, les utilisateurs d'établissements recevant du public ou du domaine public appartenant à la commune, sont tenus de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de préserver la tranquillité des riverains, notamment en limitant le volume des appareils d'amplification sonore et l'utilisation des avertisseurs sonores des véhicules.

**Article 4 – Le Commandant de la brigade de gendarmerie et tous les agents de la force publique** sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et dont ampliation sera transmise à :

*. au Représentant de l'Etat*

LA CLISSE, le 21 avril 2023  
 Le Maire, *Joseph-Daniel de Miniac*

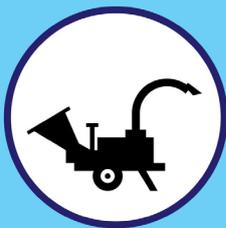


# LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS : C'EST INTERDIT TOUTE L'ANNÉE !

La Mairie ne délivre plus d'autorisation  
de brûlage de déchets verts



**Des solutions alternatives existent :**



**BROYAGE**



**COMPOSTAGE**



**PAILLAGE**

Retrouvez tous nos conseils sur :  
[www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/interdiction-du-brulage-des-dechets-verts](http://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/interdiction-du-brulage-des-dechets-verts)

**VALorizon**  
maires de déchets, plus de ressources !

**ars**  
Agence Régionale de Santé  
Nouvelle-Aquitaine

**ADEME**  
Agence de l'Environnement  
et de la Maîtrise de l'Énergie

## Dans la force de l'âge

**E**n visitant l'église Sainte Madeleine, à droite, à proximité de l'harmonium, une plaque émaillée ne manque pas d'attirer l'attention. Vous remarquerez la photographie d'un homme jeune, en uniforme, combattant de la première guerre mondiale, Jean-Baptiste REVILLE, avec cette émouvante inscription : « A la mémoire de notre fils, de mon mari, de notre père, JB REVILLE mort au champ d'honneur 23 08 1914, priez pour lui ».

Or après vérification des registres, confirmée par le témoignage de son petit fils, le Docteur Michel TRUFFANDIER, son grand-père n'est pas décédé le 23 août comme indiqué, mais bien le 23 septembre 1914. et cela change tout car en un mois le cours de la guerre avait totalement évolué non pas dans sa folie meurtrière bien sûr mais dans la stratégie adoptée.

En août, la guerre est une guerre de mouvement, les soldats ne sont pas encore protégés par les emblématiques tranchées, caractéristiques de la première guerre mondiale. L'histoire n'a pas forcément retenu la journée du 22 août qui fut pourtant la plus sanglante de toute la « Grande Guerre » avec 27000 morts en une seule journée, soit plus que la population d'une ville comme Saintes, qui aurait été rayée de la carte en moins de vingt quatre heures. Cette « offensive à outrance », « corps redressé », baïonnette au canon, pantalons rouges est une stratégie d'un autre temps. L'historien britannique Antony CLAY dénonce « la faiblesse de l'organisation française avec des généraux âgés, souvent incompetents et des renseignements défaillants ». L'historien Jean-Michel STEG évoque lui « une tragédie oubliée pour occulter les grosses lacunes de l'état-major français et une stratégie irresponsable qui pousse les hommes à l'abattoir ». Le 23 août, nos armées sont en échec.

Un mois plus tard, la guerre a changé de visage. En adoptant une position défensive elle va, hélas, continuer à laminer les troupes mais aussi s'installer dans la durée. Mais laissons la parole au Docteur TRUFFANDIER « *Grand-père participa à la fameuse bataille dite « du chemin des Dames » qui au prix*

*de lourdes pertes, interdit à l'armée allemande de marcher sur Paris. Craonne, où était basé grand-père, se situe à l'est, au tout début de ce « chemin des Dames », bataille sanglante où chaque belligérant, terré dans tout un réseau de tranchées, faisait des « sorties » sous une pluie d'obus afin de déloger l'autre de ses positions et de l'anéantir.*

*Les lignes françaises résistèrent à tous les assauts malgré la pluie d'obus allemands, l'artillerie française étant d'une puissance moindre. Grand-père participa donc à ces « marches de la mort » que furent les tentatives de son unité pour déloger l'ennemi de ses positions. Au cours d'un de ces assauts, le 23 septembre 1914, il fut blessé et m'a dit grand-mère, récupéré et ramené dans les tranchées où les obus allemands l'achevèrent ».*

« Les restes ne furent jamais identifiés mais placés dans l'ossuaire de Baurieux, non loin de Craonne où grand-mère put se rendre ». Le succès change de camp mais à quel prix ? Le général CHAMBRE déclare « Ce fut une bataille gagnée mais une victoire perdue » le Général MAUNAURY constate le 10 septembre « les pertes ont dépassé tout ce que l'on pouvait imaginer ». Honneur et immense respect à Monsieur Jean-baptiste REVILLE.

Alors passants, en vous arrêtant devant la plaque émaillée, ayez une pensée pour tous les martyrs de la « Grande guerre » qui se sont sacrifiés pour la défense de nos frontières.

James VIAUD



\* Un grand merci au Dr Michel TRUFFANDIER pour son précieux témoignage.

## Bibliothèque Municipale

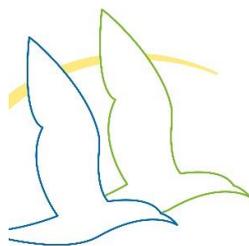
C'est avec regrets que nous avons été contraints de prendre la décision de fermeture de notre bibliothèque, faute de lecteurs en nombre suffisant.

L'accord qui nous liait à la Médiathèque départementale a de ce fait été rompu.

Toutefois, nous maintenons la mise à disposition de livres en libre-service sous le préau avec un renouvellement régulier.

Vous pouvez également vous mettre en relation avec la bibliothèque de Corme Royal, 7, place de l'Église.

Tél : 05 46 74 76 77.



Bientôt 2 ans que vous nous avez réélu conseillers départementaux et que nous continuons de travailler dans notre canton et dans le cadre de délégations pour les charentais-maritimes.

Sylvie MARCILLY, Présidente du Département, nous avait fixé des axes prioritaires pour cette année 2023, notamment le **Plan Jeunesse** et le **Plan d'Actions pour un Numérique Inclusif** dont nous avons respectivement la charge.

En mars dernier, l'Assemblée départementale a pris acte du bilan du Plan pour un Numérique Inclusif. 5 axes ont été retenus : renseigner sur l'offre numérique, permettre l'accès à Internet, faciliter les démarches pour les services en ligne du Département, accompagner aux usages des outils numériques et coordonner les actions à l'échelle départementale. Deux nouveaux axes ont pour mission de mieux répondre aux enjeux : lutter contre la cybermalveillance et le cyberharcèlement ; promouvoir la sobriété numérique. Aujourd'hui, il est important pour nos concitoyens de ne pas être isolés des moyens de communication et de sensibiliser à toutes les fraudes et abus qui existent et dont nous pouvons tous être victimes.

Nous avons également voté le Plan départemental « *Agir pour la jeunesse* » pour 2023-2028. La phase de constats, d'écoutes, de concertations a permis d'identifier 4 enjeux majeurs :

**La citoyenneté et le vivre-ensemble** : sensibiliser à la citoyenneté, donner la parole aux jeunes, s'ouvrir au monde, lutter contre la désinformation, abolir les discriminations.

**L'épanouissement personnel** : favoriser les pratiques sportives, accéder à la culture, découvrir le patrimoine, mettre en lumière les savoirs, favoriser la découverte, agir en faveur du développement durable.

**L'accompagnement vers l'autonomie** : lutter contre la précarité, se loger, se déplacer, aider à la scolarité, favoriser l'égalité des chances, faciliter l'insertion professionnelle, favoriser la transition numérique.

**La prévention et la santé** : informer et sensibiliser (« bien dans son corps, bien dans sa vie »), manger mieux, gaspiller moins.

Comme l'a expliqué Sylvie MARCILLY, « *Avec ce plan départemental pour les jeunes, nous avons cherché à aller au plus près de leurs attentes* ».

Enfin, à l'échelle cantonale, de nombreuses subventions ont été accordées aux associations et aux communes. Ce sont par exemple, la rénovation des salles multi-activités de la commune de Thénac à hauteur de 263 550 €, la restauration de la toiture de l'église classée Monument Historique à Montils pour un montant de 6 340 €, les travaux de rénovation de la mairie de Colombiers à hauteur de 2317€. Le Département dispose également d'un fonds départemental d'aide aux constructions et grosses réparations des locaux scolaires du premier degré. Les communes de Chermignac, de Colombiers et de La Clisse ont pu en bénéficier. Dans le cadre de la politique sportive départementale, la commune de Varzay a bénéficié d'une aide de 15 014 € pour la création d'un city-stade.

## Sylvie MERCIER

Vice-Présidente du Département

Maire de Thénac

[sylvie.mercier@charente-maritime.fr](mailto:sylvie.mercier@charente-maritime.fr)



## Alexandre GRENOT

Vice-Président du Département

Maire des Gonds

[alexandre.grenot@charente-maritime.fr](mailto:alexandre.grenot@charente-maritime.fr)



Département de la Charente-Maritime

85 boulevard de la République - CS 60003 - 17076 La Rochelle cedex 9

05 46 317 000 [info@charente-maritime.fr](mailto:info@charente-maritime.fr)

[charente-maritime.fr](http://charente-maritime.fr)   

**la Charente  
Maritime**  
LE DÉPARTEMENT 

# N'attendez pas les premiers effets des fortes chaleurs.



**MAUX DE TÊTE**



**CRAMPES**



**NAUSÉES**

## Protégez-vous



**RESTEZ AU FRAIS**



**BUVEZ DE L'EAU**

**EN CAS DE MALAISE,  
APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations :  
**0 800 06 66 66** (appel gratuit)  
meteo.fr • #canicule

\*Canicule info service au 0800 06 66 66, appel et service gratuits.  
Ouvert uniquement pendant les périodes de fortes chaleurs.

## L'agglomération de saintes en fête

### Échappées Rurales et Cinés en plein air, pour un été culturel et sportif.

Les Échappées Rurales marquent leur grand retour cet été après trois années d'interruption en raison de la crise sanitaire. Les vendredis **21 et 28 juillet**, ainsi que les **18 et 25 août**, quatre communes du territoire, **Courcoury, Chaniers, La Chapelle-des-Pots et Rouffiac** accueilleront ces soirées-spectacles en plein air, gratuites et conviviales, destinées à être partagées en famille et entre amis. Au programme, des spectacles de théâtre de rue, de danse et des concerts, ainsi que des animations surprises et des marchés de producteurs fermiers pour déguster des produits locaux.

Les **Cinés en plein Air** proposent également une expérience cinématographique en plein air et des animations organisées par les municipalités partenaires. Avec une offre

de restauration sur place, les spectateurs pourront profiter de films récents, de documentaires ou de grands succès populaires dans une ambiance conviviale. Les dates à retenir sont le **samedi 8 juillet**, le **jeudi 3 août**, le **jeudi 10 août**, le **samedi 9 septembre** et le **samedi 16 septembre**, dans différentes communes de l'agglomération.

Ces événements estivaux offrent aux habitants et aux touristes du territoire de nombreuses occasions de profiter d'activités culturelles et sportives en plein air, tout en redécouvrant le cadre de vie des différentes communes.

Pour plus d'informations sur ces nombreuses animations touristiques : [agglo-saintes.fr/](http://agglo-saintes.fr/) et retrouvez l'Agglomération sur sa page Facebook pour suivre les actualités, informations, rendez-vous à ne pas manquer [facebook.com/agglosaintes](https://facebook.com/agglosaintes)

## Allo'bus

### L'Agglomération de Saintes facilite la mobilité de ses habitants grâce à son service de transport à la demande"

L'Agglomération de Saintes continue d'innover pour répondre aux besoins de mobilité de ses habitants avec le service Allo'bus. Ce dispositif de transport en commun sur réservation permet aux citoyens de l'ensemble du territoire d'accéder facilement et rapidement à diverses destinations.

Pour utiliser Allo'bus, les usagers doivent simplement consulter la fiche horaire d'Allo'bus sur le site internet [buss-saintes.com](http://buss-saintes.com), puis réserver leur trajet la veille avant 17h, soit par téléphone au 0 800 10 17 10, soit directement en ligne sur le site [buss-saintes.com](http://buss-saintes.com). Lors de la réservation, il est nécessaire d'indiquer l'arrêt et l'heure souhaitée. Un SMS de confirmation sera ensuite envoyé à l'utilisateur pour confirmer sa réservation.

Allo'bus est un service inclusif, s'adressant à tous les âges et à l'ensemble des habitants du territoire. Qu'il s'agisse de

personnes âgées souhaitant se rendre chez le médecin, de jeunes allant au cinéma ou de travailleurs rejoignant la gare de Saintes, Allo'bus offre une solution de transport adaptée à chacun.

L'Agglomération de Saintes s'engage ainsi à promouvoir une mobilité accessible et durable pour tous ses habitants, en proposant des services innovants et adaptés aux besoins de chacun. Allo'bus s'inscrit dans cette démarche en offrant une alternative pratique et écologique aux déplacements individuels en voiture.

N'attendez plus pour découvrir Allo'bus et profiter de cette solution de transport pratique et flexible, qui facilite la vie des habitants de l'Agglomération de Saintes au quotidien.

Pour plus d'information sur Allo-bus et sur l'ensemble de l'offre de mobilité de l'agglomération de Saintes, une seule adresse : [buss-saintes.com](http://buss-saintes.com).

Retrouvez l'Agglomération de Saintes sur sa page Facebook pour suivre les actualités, les informations et les rendez-vous à ne pas manquer : [facebook.com/agglosaintes](https://facebook.com/agglosaintes)



DEMANDEZ,  
ON VIENT VOUS CHERCHER !



# LES DÉMARCHES D'URBANISME EN LIGNE

Pour un projet ou une demande situé/e sur le territoire de l'Agglomération de Saintes, vous pouvez déposer vos demandes d'autorisation d'urbanisme par voie dématérialisée sur le guichet unique :

- certificat d'urbanisme
- déclaration préalable
- permis d'aménager
- permis de construire
- permis de démolir
- déclaration d'intention d'aliéner



Pour cela, rendez-vous sur : <https://ca-saintes.geosphere.fr/guichet-unique/>

## 1. Créez votre compte :



## 2. Cliquez ici :

...et découvrez les pièces à joindre selon votre projet

## 3. Renseignez chaque case du formulaire CERFA

## 4. Joignez vos pièces

- jusqu'à 6 fichiers de 10 Mo pour un type de pièce
- aux formats .pdf ou .jpeg

(ex : PCMI5 => jusqu'à 6 plans des façades et des toitures)

## 5. N'oubliez pas d'enregistrer



## EXTRAIT - SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2023

### ORDRE DU JOUR :

- 0123 FINANCES - compte administratif 2022
- 0223 FINANCES - compte de gestion 2022
- 0323 FINANCES - affectation du résultat 2022
- 0423 FINANCES - taux des taxes locales
- 0523 FINANCES - budget primitif 2023
- 0623 FINANCES - subventions aux associations
- 0723 DOMAINE – aménagement du parc et plan de financement

Questions diverses

### D0123 FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Thierry Mallard - 2e adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. Joseph de Miniac, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré.

**Considérant** le compte administratif communiqué aux Conseillers avant la séance,

**Considérant** que le Maire ne prend pas part au vote,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif de la commune, lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
<b>Dépenses</b>	45 054,73	289 811,85
<b>Recettes</b>	80 471,86	334 135,72
<b>Résultat brut</b>	<b>+ 35 417,13</b>	<b>+ 44 323,87</b>
<i>Déficit/excédent N-1</i>	- 25 643,20	+ 233 473,53
<b>Résultats de clôture</b>	<b>+ 9 773,93</b>	<b>+ 277 797,40</b>

**RÉSULTAT GLOBAL + 287 571,33**

2° constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Atteste de la concordance du Compte administratif avec le Compte de gestion du Comptable public et reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, à 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

### D0223 FINANCES – COMPTE DE GESTION 2022

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des

créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, le compte de gestion dressé par le Comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

➤ Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### D0323 FINANCES – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022

M. Le Maire rappelle les résultats 2022 d'exécution du budget de la commune, pour affectation au budget primitif 2023 :

#### Fonctionnement

- Résultat brut 2022 : .....+ 44 323,87  
- Résultat n-1:.....+ 233 473,53  
Résultat de clôture 2022 : .....+ **277 797,40**

#### Investissement

- Résultat brut 2022 : .....+ 35 417,13  
- Résultat n-1: .....- 25 643,20  
Résultat de clôture 2022 : .....+ **9 773,93**

#### Restes à réaliser n-1

- Dépenses d'investissement : .....47 000,00  
**Dette** (capital).....9 200,00  
- Recettes d'investissement : .....-  
Solde.....- **56 200,00**

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion 2022 du Comptable public et le compte administratif 2022 de la commune, le Conseil Municipal décide à 12 voix pour :

- de reporter au budget primitif 2023 :
- + 221 597,40 € au compte 002 du fonctionnement,
  - + 9 773,93 € au compte 001 et
  - + 56 200 € au compte 1068 de l'investissement.

## **D0423 FINANCES – TAUX DES TAXES LOCALES**

Le Maire rappelle la précédente hausse du taux de la taxe sur le foncier bâti TFB en 2021.

Une augmentation des taux n'est pas nécessaire cette année pour couvrir les dépenses de fonctionnement au vu de l'accroissement de la population et de l'augmentation des bases de 7,10 % décidée par le Gouvernement.

M. de Miniac propose de maintenir les taux de taxe d'habitation (résidences secondaires), foncier bâti et non bâti.

**Considérant** les résultats d'exécution 2022, l'augmentation des bases taxables,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à : 12 voix pour, 0 abstention, 0 contre

➤ Décide d'appliquer les taux suivants pour l'année 2023 :

- Taxe foncière bâti : 36,50  
(inchangé)
- Taxe foncière non-bâti : 49,28  
(inchangé)
- Taxe d'habitation : 11,17  
(inchangé)

## **D0523 FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2023**

M. Le Maire, après avoir fait part aux conseillers des résultats d'exécution 2022 et de leur affectation, propose l'approbation du budget 2023 de la commune tel que présenté par chapitres et après avoir détaillé les projets d'investissement, qui se résume ainsi :

<b>Fonctionnement</b>	Montant : 513 000 €
<b>Investissement</b>	Montant : 133 600 €
<b>Budget total</b>	Montant : 646 600 €

**Vu** le CGCT article L. 2312-1 et suivants,

**Vu** la délibération n°0123 du 21 mars 2023

d'approbation du compte administratif 2022,

**Vu** la délibération n°0323 du 21 mars 2023

d'affectation du résultat 2022,

**Vu** la délibération n°0423 du 21 mars 2023 fixant les taux de fiscalité locale,

**Considérant** le budget présenté aux Conseillers,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à : 12 voix pour, 0 abstention, 0 contre

➤ approuve le budget primitif 2023 tel que résumé ci-dessus.

## **D0623 – FINANCES – SUBVENTIONS**

Le Maire expose le rôle des associations et précise que le montant relatif à la Société Protectrice des animaux

(fourrière) est un forfait conventionné en fonction du nombre d'habitants.

Il propose à l'assemblée de procéder au versement des subventions aux associations et divers organismes conformément à l'annexe IV du budget 2023 :

**Vu** la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

**Vu** le CGCT article L.2311-7,

**Vu** le budget primitif voté le 21 mars 2023 par le Conseil Municipal,

**Considérant** les demandes de soutien financier reçues,

**Considérant** que M. Thierry Mallard, le Président de L'ACCA également adjoint au Maire, ne prend pas part au vote,

- ACCA de La Clisse.....150.00 €
- Chercheurs de Trésors.....50.00 €
- MFR Cravans.....100.00 €
- Avenir Cycliste Nieul-les-Saintes .....30.00 €
- Centre Recherche Cancer .....100.00 €
- France Alzheimer 17.....100.00 €
- Saujon Solidarité.....250.00 €
- Les Restaurants du Coeur.....150.00 €
- ADMR – Saujon .....50.00 €
- Sté Protectrice des Animaux.....401.50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 12 voix pour, 0 contre et 0 abstentions :

➤ donne son accord pour procéder au versement de ces subventions, charge M. le maire d'établir les mandats correspondants et d'en informer le comptable public.

## **D0723 – DOMAINE PARC MUNICIPAL**

M. Le Maire rappelle le projet d'aménagement du parc de la Gabirotte qui consiste à :

- la création d'un nouveau cheminement doux,
- l'aménagement du fossé dans le prolongement de la mare,
- ajout de pontons en bois, de divers mobiliers extérieurs,
- installation d'un parcours de santé et d'une aire de jeux pour enfants,
- plantations d'arbres et arbustes, mise en valeur et identification des arbres remarquables.

M. Le Maire indique que l'Architecte des Bâtiments de France a émis un avis favorable au projet. Le Syndicat de la Voirie a présenté un chiffrage des travaux et installations.

La municipalité propose de valider le montant provisoire des travaux et installations, avec un phasage sur les années 2023 et 2024 et de déposer des demandes de financement auprès des partenaires institutionnels du Département (fond de revitalisation ou contrat de proximité) et du Pays de la Saintonge Romane (fond européen Leader).

**Vu** la délibération n°1022 du 24 mai 2022 d'approbation de la convention du syndicat de la Voirie 17 pour la mission d'esquisse paysagère et du dossier constitué auprès de l'Architecte des Bâtiments de France ;

**Vu** la délibération n°2122 du 28 novembre 2022 approuvant l'esquisse paysagère et autorisant la poursuite du projet ;

**Considérant** l'avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France et le coût global estimé par le maître d'oeuvre ;

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la poursuite du projet et charge le Maire de présenter des demandes de financement auprès des partenaires institutionnels tels que présentés en annexe,
- Charge M. le maire de la signature de la convention avec le syndicat départemental de la voirie.

Travaux	Montant HT €
<b>DÉPENSES</b>	
Ingénierie/études	2 800,00
<b>Travaux</b>	
. Aménagement/équip. noue	45 650,00
. Cheminements doux	34 570,00
. Plantations	13 180,00
<b>Installations / mobilier</b>	
. Mobilier / parcours santé	17 800,00
. Aire de jeux enfants	10 000,00
<b>RECETTES</b>	
<b>Subvention CD 17</b>	24 800,00
revitalisation centre-bourg 20 % sollicité	
<b>Pays de Saintonge Romane</b>	74 400,00
fond LEADER 60 % sollicité	
<b>Autofinancement (20 %)</b>	24 800,00
<b>TOTAL</b>	<b>124 000,00</b>

## QUESTIONS DIVERSES

### **Chemin des Nougers**

Pascale Maurat demande quel est le statut du chemin qui part du centre équestre vers la station de pompage ; elle signale que ce chemin est en mauvais état. Thierry Mallard lui précise que c'est un chemin communal et que chaque année l'agent technique doit le remettre en état après les passages répétés de tracteurs. Ce sera fait à nouveau cette année dès que la météo le permettra.

### **Abattage arbre**

Pascale Maurat demande pourquoi la mairie a fait abattre un arbre dans le jardin du logement n° 1, à côté de l'école.

Thierry Mallard explique que cet arbre génère beaucoup d'humidité dans la maison et de plus il était devenu dangereux car malade.

### **CDA – agence d'attractivité**

Un élu s'interroge sur la mission de l'Agence d'Attractivité nouvellement créée par la CDA de Saintes. Daniel de Miniac expose que l'agence représentera la « marque » du territoire, sa vocation est d'attirer les entreprises et faciliter leur installation ainsi que favoriser le développement du tourisme.

### **Octobre Rose**

Alexandrine Denogens propose d'organiser 1 ou 2 marches en octobre prochain lors du mois de lutte nationale contre le cancer du sein. Il est possible de faire participer à cette occasion les associations locales. Cet événement permettrait également d'animer la vie de la commune.

### **Bibliothèque**

Lors d'une réunion le 17 mars avec les bénévoles, il a été décidé de fermer définitivement la bibliothèque au public ; 4 personnes étaient volontaires 2 soirs par semaine pour tenir une permanence d'ouverture, souvent inutile car aucun habitant ne se présentait.

## EXTRAIT - SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2023

### ORDRE DU JOUR :

- 0823 FINANCES - acquisitions, décision modificative n°1
- 0923 FINANCES - subvention exceptionnelle école de Pisany
- 1023 FINANCES - cession bien mobilier
- 1123 RESSOURCES HUMAINES - création poste de rédacteur
- 1223 RESSOURCES HUMAINES - création poste d'adjoint technique principal 1ère classe
- 1323 DÉPARTEMENT - contrat de proximité

Questions diverses

### DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION

Révision de loyer logement n°1

#### D0823 FINANCES – ACQUISITIONS, DÉCISION MODIFICATIVE N°1

M. Le Maire fait part à l'assemblée de la possibilité pour la commune d'acquérir trois parcelles de terrain limitrophes du parc de la Gabirotte et de l'église, et de la nécessité de modifier les crédits du budget 2023 afin de prévoir l'acquisition de ses trois parcelles :

- AA 007 contenance 32a 24ca valeur estimée 5 000€
- AK 056 contenance 3a 88ca valeur estimée 400€
- AA 171 contenance 31a 10ca valeur estimée 1 800€

ainsi que le remplacement d'un matériel de tonte pour l'atelier municipal d'une valeur d'environ 800,00€.

Il propose de modifier les prévisions budgétaires de la manière suivante :

Fonctionnement dépenses :  
615231- Voirie - 6 000.00

023 - Virement à l'investissement + 6 000,00  
021 - Virement du fonctionnement + 6 000,00

Investissement dépenses :  
2111 - Terrains nus + 5 000.00  
2188 - Autres immob. + 1 000.00

**Vu** le budget primitif 2023 voté le 21 mars 2023 ;

**Considérant** l'intérêt présenté par les deux parcelles de terrain près du parc public pour l'agrandissement de celui-ci,

**Considérant** l'intérêt présenté par la parcelle de terrain près de l'église, limitrophe avec deux autres parcelles appartenant à la commune, pour de futurs aménagements,

**Considérant** la nécessité de remplacer le matériel inutilisable de l'atelier municipal,

Après cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Charge le Maire d'effectuer les démarches auprès des propriétaires pour l'acquisition des parcelles AA 007, AK171 et AK 56,

➤ Donne son accord pour la modification du budget 2023 telle que décrite ci-dessus,

➤ Charge le Maire d'en informer le Comptable public.

## **D0923 FINANCES – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ÉCOLE DE PISANY**

La directrice de l'école G. Couturier de Pisany a sollicité les trois communes du RPI pour l'obtention d'une aide afin de financer une visite du collège pour les enfants de la classe de CM2. Le montant sollicité s'élève à 37 € par commune pour un coût total de transport de 111,10€.

Monsieur le Maire propose de donner un avis favorable à cette aide financière.

**Vu** le budget primitif 2023 voté le 21 mars 2023, notamment les crédits de l'article 6574;

**Considérant** qu'il est important pour les élèves de CM2 de faire une visite du collège avant la rentrée en sixième,

Après cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Donne son accord pour le versement de la somme de 37,00€ à la coopérative scolaire de l'école de Pisany,

➤ Charge le Maire d'en informer le Comptable public.

## **D1023 FINANCES – CESSIION BIEN MOBILIER**

La rénovation de l'office de la salle des fêtes, programmée en octobre 2023, prévoit le remplacement d'une partie de l'équipement et notamment du fourneau-gaz. Le fourneau de marque *Ambassade*, acquis par la commune en 1996 pour une valeur de 2 386,41 €, peut être cédé aujourd'hui à un particulier ou une association.

Monsieur le Maire propose de céder ce bien en bon état dans une fourchette de prix entre 300€ et 500€.

**Vu** le budget primitif 2023 voté le 21 mars 2023 ;

**Considérant** le remplacement de cet équipement par un appareil électrique et le bon état du fourneau-gaz professionnel ayant peu servi ;

Après cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Donne son accord pour la cession du bien n°1012 pour un prix entre 300€ et 500€,

➤ Charge le Maire de la cession du bien et d'en informer le Comptable public pour la sortie de l'inventaire.

## **D1123 RH – CRÉATION POSTE DE RÉDACTEUR**

M. Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer le tableau des emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Dans l'éventualité de la promotion interne d'un agent en poste au service administratif, M. Le Maire expose qu'il convient d'anticiper les besoins et de créer un poste de rédacteur de 35h00 hebdomadaires, à compter du 1er octobre 2023.

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales ;

...

**Vu** la délibération du conseil municipal n° D2216 du 13 septembre 2016, fixant les ratios promu/promouvables à 100 % pour chaque cadre d'emploi ;

**Vu** le tableau des effectifs de l'année 2021 ;

**Vu** la délibération n°1223 du 30 mai 2023, portant création d'un poste de Adjoint technique principal de 1ère classe au 1<sup>er</sup> octobre 2023 ;

**Considérant** le dossier de promotion interne en cours,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ Décide la création d'un poste de rédacteur, à temps complet de 35h00 hebdomadaire, à compter du 1er octobre 2023,

➤ Charge M. Le Maire d'en informer le Centre de Gestion et de signer tous documents s'y rapportant,

➤ Fixe le nouveau tableau des emplois comme précisé en annexe.

## **D1223 RH – CRÉATION POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1<sup>E</sup> CLASSE**

M. Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer le tableau des emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services. Pour permettre l'avancement de grade de l'agent en poste au service technique, M. Le Maire expose qu'il convient de créer un poste de adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe de 35h00 hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023.

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales ;  
...

**Vu** la délibération du conseil municipal n°D2216 du 13 septembre 2016, fixant les ratios promu/promouvables à 100 % pour chaque cadre d'emploi ;

**Vu** le tableau des effectifs de l'année 2021 ;

**Vu** la délibération n°1123 du 30 mai 2023, portant création d'un poste de rédacteur au 1<sup>er</sup> octobre 2023 ;

**Considérant** le tableau d'avancement de grade de l'année 2023,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide la création d'un poste de adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet de 35h00 hebdomadaire, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023,
- Charge M. Le Maire d'en informer le Centre de Gestion et de signer tous documents s'y rapportant,
- Fixe le nouveau tableau des emplois comme précisé en annexe.

## **D1323 DÉPARTEMENT – CONTRAT DE PROXIMITÉ**

Par délibération n°118 du 24 juin 2022, l'Assemblée départementale a acté sa volonté de formaliser, dans le cadre de Contrats de Proximité, l'engagement du Département aux côtés des 13 Intercommunalités et des 463 Communes, au profit du développement des territoires et des charentais-maritimes.

Le Département a souhaité amplifier ce partenariat incontournable afin de servir au mieux les Charentais-Maritimes et déployer ses politiques au plus près des besoins, grâce à une collaboration renforcée et des engagements prioritaires. Il propose ainsi la contractualisation des Contrats de Proximité, à l'échelle des territoires communautaires et pour la durée du mandat communal, afin de rendre plus lisibles et plus efficaces les actions menées conjointement par le Département, les 463 Communes et les 13 Intercommunalités.

Ces contrats témoignent d'une ambition et d'une vision commune et fixent le cadre de la mise en œuvre des projets de territoire. Ils ont vocation à couvrir l'ensemble des problématiques touchant à l'amélioration de la vie des Charentais-Maritimes confrontés aux grands enjeux

contemporains auxquels nous devons répondre collectivement : la désertification rurale, l'entrée dans l'ère numérique, les crises énergétiques, l'urgence climatique, le déclassement social et les bouleversements démographiques à l'œuvre dans la société française.

Ainsi, des domaines d'intervention privilégiés ont été identifiés, ils portent notamment sur l'autonomie et le grand âge, la santé, le logement et l'habitat, l'insertion et l'action sociale, l'enfance et la petite enfance, la jeunesse, l'exemplarité énergétique, l'environnement, les infrastructures et les mobilités, l'eau, la sécurité, le sport, le tourisme, la culture, le patrimoine, l'amélioration des équipements publics, l'accès aux services publics.

Tous les Contrats de Proximité, adaptés aux spécificités de chaque territoire, se déclinent en plans d'actions composés notamment de :

- fiches-actions pour les projets les plus aboutis,
- fiches-objectifs pour les actions les moins matures.

Afin de suivre au plus près la mise en œuvre de ces Contrats, un Comité de Suivi a été constitué pour chacun des 13 Contrats, présidé par la Présidente du Département et composé de la Première Vice-Présidente du Département, des Vice-Présidents du Département, des Conseillers Départementaux des cantons concernés, du Président de l'Intercommunalité et de représentants des Communes membres.

...

**Considérant** que, dans le cadre du contrat de proximité, la commune a transmis une fiche-action (n°02-10-03) pour le projet d'aménagement du parc de la Gabirotte,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le contrat de proximité du territoire Saintais annexé à la présente délibération,
- Autorise Monsieur le Maire à le signer et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- Prend acte de la nécessité d'être représenté au sein du Comité de suivi par un élu municipal.

## **Questions diverses**

### **Don à la commune**

Le Président de l'association ENALY a informé M. de Miniac de la dissolution de l'association décidée lors de l'assemblée générale extraordinaire. La somme restant sur le compte bancaire de l'association, après apurement des comptes, sera versée à la commune. Le Maire actera l'acceptation du don par une décision écrite en vertu de la délégation qu'il a reçue du conseil (délibération n° D0720, alinea 9).

### **Octobre rose**

Alexandrine Denogens fait part de l'état d'avancement du projet à l'occasion du mois *Octobre Rose 2023* :

## - Journée d'action le 8 octobre 2023

- . pot d'accueil le matin à partir de 9h30
- . randonnées de 6 et 9 kms – 5 € l'inscription
- . mini-loto pour les non-randonneurs – 1 € par fiche
- . pot de l'amitié à l'arrivée

## - Organisation

- . Bénévoles pour préparer des gâteaux, accueillir et accompagner les randonneurs (2 / circuit)
- . Mairie : se charge des décorations, du pot de l'amitié
- . Lots : « Les Enchanteuses », la CDA, divers commerces à prospecter
- . Gobelets, cuillères : la société clissoise *EuroEmballages*
- . Pot d'accueil : l'association clissoise « La Gabirotte »
- . Ecoles du RPI : participation aux décorations ou autre (à définir)
- . inscriptions : à l'avance ou le jour même

Les bénéfices seront reversés à l'association « Les Enchanteuses » qui œuvre dans le domaine de la santé et de l'action sociale à Saintes.

## Commerce ambulant

Daniel de Miniac informe les élus de la demande de M. Murat, gérant d'un foodtruck « Le Petit Gastronomes », de bénéficier d'une autorisation de stationnement de son véhicule sur la place de la mairie chaque lundi soir (17h / 20h).

Il lui a été donné un accord de principe en attendant la signature d'une convention et la fixation du tarif lors de la prochaine réunion du conseil. M. Murat vend des plats préparés et des burgers.

## Lutte contre le bruit

Après plusieurs plaintes, récurrentes chaque année, Daniel de Miniac informe l'assemblée de la prise d'un arrêté réglementant le bruit sur le territoire (tondeuses, chiens, travaux divers...). Les périodes autorisées sont les suivantes :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h / 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h à 12h / 15h à 19h
- les dimanches/ fériés de 10h à 12h.



## France services

### Besoin d'aide pour vos démarches administratives et numériques du quotidien ?



PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

France services vous permet d'accéder en un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics :



### Exemples de services proposés dans les France services :

- Déclarer mes revenus
- Faire une demande de permis de conduire ou de carte d'identité
- Demander une aide (allocation logement, RSA, retraite)
- Créer votre espace Pôle emploi
- Gérer votre compte Ameli



Retrouvez toutes les informations pratiques (horaires, plan d'accès, permanences, antennes, nouvelles ouvertures...) sur [france-services.gouv.fr](https://france-services.gouv.fr) ou scannez ce QR code



## Comment venir à l'Espace France Services ?

Saintes : 6 avenue de Bellevue (Centre commercial)  
Tél : 05 46 73 41 18  
Mail : [saintes@france-service.gouv.fr](mailto:saintes@france-service.gouv.fr)

Thénac : 35, rue de la République  
Tél : 05.46.92.63.58  
Mail : [thenac17@france-services.gouv.fr](mailto:thenac17@france-services.gouv.fr)

Saint- Porchaire : 34 Rue Nationale  
Tél : 05 46 73 19 90  
Mail : [franceservices@coeurdesaintonge.fr](mailto:franceservices@coeurdesaintonge.fr)

## Association La Gabirotte

**Une association pour les clissoises et les clissois.  
Des loisirs créatifs, récréatifs, sportifs et culturels  
pour tous.**



**L**a Gabirotte est l'association clissoise que l'on pourrait qualifier de « Comité des fêtes » communal, son but étant de rassembler les habitants de La Clisse lors d'animations diverses et variées.

Des bénévoles souhaitent animer, donner l'envie de se faire plaisir, procurer des moments de partage tous ensemble et être solidaires de chacun dans la commune, avec beaucoup de bienveillance. Les membres du bureau désignés lors de la dernière assemblée générale sont :

la présidente : Marie DUCHET SUCHAUX, le vice-président : Olivier CHRETIEN, la secrétaire : Muriel FORZY et la trésorière : Christelle KOEFF.

Nous avons tous subi la pandémie qui nous a ralenti dans nos activités et manifestations mais depuis ces dernières, sont à nouveau à l'ordre du jour.

Nos activités et manifestations sont multiples et variées :

- le mardi, balade bienveillante et sportive rendez-vous à 9h place de la mairie.

- le 5 mars visite culturelle de Saintes, certains diront "on connaît Saintes", mais Saintes est labellisée "ville d'art et d'histoire depuis juin 1989. Il suffit de reprendre son histoire au fil des siècles pour retrouver les traces des romains, riche à l'époque gallo-romaine. Que l'on passe par les venelles ou de chaque côté de la Charente, il y a toujours des découvertes dans cette ville avec le respect du style de chaque époque.



- Le 10 avril, première chasse aux œufs dans le parc de la Gabirotte, chaque enfant avait reçu un panier pour dénicher les œufs cachés dans le parc, après, une activité ludique un gâteau leur a été offert. Chaque enfant est reparti avec son panier garni d'œufs en chocolat et un grand sourire

- Le 11 juin, balade sur l'Île d'Aix, après la traversée depuis Fouras, découverte des musées, un fort, deux phares, des plages, des balades en calèche et à pied, des paysages remarquables et de bons moments entre amis.

D'autres manifestations sont prévues :

- Le 1er juillet, depuis plusieurs années la fête d'amitié est organisée début juillet sous des tivolis parc de la Gabirotte, chaque famille apportera un plat de son choix pour former un buffet commun, le but est de partager un moment de convivialité entre Clissois, une animation de jeux sera proposée avant le repas pour ceux qui le souhaiteront.



- le 6 août se déroulera la traditionnelle brocante dans le parc de la Gabirotte,

- le 9 septembre soirée "moules frites"

- le 8 octobre "Octobre Rose" en collaboration avec la Mairie, l'ACCA et les Chercheurs de Trésors, en partenariat avec l'Association Les Enchanteuses engagée dans la prévention santé.

- le 17 novembre, nous rééditerons la soirée Beaujolais.

Avec toute notre amitié, le Bureau de l'Association.



### Nous contacter

Vous pouvez nous joindre et nous suivre :

Téléphone : 06 85 23 57 01 – 06 08 88 49 96

Courriel de l'Association :  
[lagabirotte@gmail.com](mailto:lagabirotte@gmail.com)

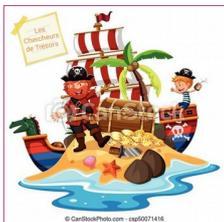
et de l'administrateur des réseaux sociaux :  
[lagabirotte17@gmail.com](mailto:lagabirotte17@gmail.com)

Site web : <https://www.lagabirotte.net>

Facebook :  
<https://www.facebook.com/groups/associationlagabirotte/>



## Les Chercheurs de Trésors



Une kermesse organisée par l'APE, les chercheurs de trésors, aura lieu le vendredi 23 Juin à l'école de Luchat. Début des festivités à 18h avec de nombreux jeux pour les petits et grands. Suivra un repas qu'il faut réserver.

Pour tous renseignements s'adresser à :  
[leschercheursdetresors@gmail.com](mailto:leschercheursdetresors@gmail.com)

L'association se réunira courant Septembre pour son assemblée générale. Nous ferons l'élection du bureau et discuterons des projets futurs dans la bonne humeur. Ouvert à tous, nous sommes preneurs de nouvelles idées et de personnes motivées.

Toutes les manifestations permettent d'aider les écoles dans leurs projets. Pensez à vos enfants, venez passer un bon moment !

**Bonne humeur au rendez-vous.**

## Association intercommunale de chasse agréée « Les Rives de l'Arnoult »

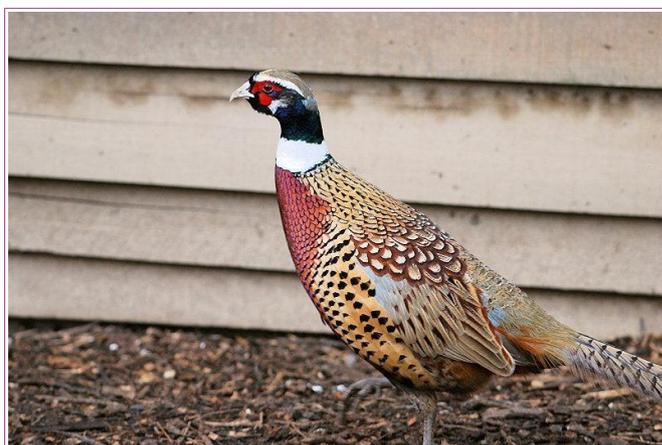
Le 24 mars 2023 les Associations Communales de Chasse Agréées des communes de Luchat et de La Clisse ont décidé de fusionner et de créer une nouvelle structure qui prend le nom de :

Association Intercommunale de Chasse Agréée  
 « Les Rives de l'Arnoult »

Le siège de l'AICA est : Mairie de La Clisse.  
 Son président est Thierry Mallard  
 La nouvelle structure comprend 40 adhérents.

Actualités :

- le concours de pétanque organisé le 18 mai a réuni 26 doublettes et s'est déroulé dans une excellente ambiance sous un beau soleil,
- reprise du contrat de repeuplement de faisans sauvages dit de « Mandchourie » : 25 couples seront lâchés le 20 août 2023.



Merci à tous les bénévoles qui œuvrent tout au long de l'année, merci pour leur dévouement et leur contribution au bon fonctionnement de notre A.I.C.A.

Bonnes vacances à toutes et à tous

Le Président, Thierry Mallard

### Vie paroissiale

Dates et horaires des messes 2ème semestre 2023 :

- |                              |                    |
|------------------------------|--------------------|
| - samedi 22 juillet 18h30    | La Clisse*         |
| - dimanche 30 juillet 9h30   | Ecurat             |
| - dimanche 13 août 9h 30     | Varzay             |
| - dimanche 20 août 9h30      | Nieul les Saintes  |
| - dimanche 3 septembre 9h30  | Pessine            |
| - dimanche 17 septembre 9h30 | St-Georges Coteaux |

Rappel :

Tous les dimanches à 11h messe à la Cathédrale Saint-Pierre à Saintes

Presbytère St-Vivien

du lundi au samedi de 9h30 à 12h

Tél : 05 46 93 09 92

mail:paroisse.saintesrg@gmail.com

site [www.catholiques17.fr/saintes/](http://www.catholiques17.fr/saintes/)

\* le 22 juillet la messe sera célébrée exceptionnellement à 18h30 en raison de la Sainte Madeleine. Le pot de l'amitié sera servi sur le parvis de l'église après l'office.

## Le saviez-vous ?

**L**e Miscanthus est une plante herbacée vivace, originaire d'Afrique et d'Asie du Sud, appelée également Roseau de Chine ou Eulalie. C'est une variété triploïde donc stérile et c'est donc cette stérilité qui garantit le caractère non invasif.

Il en existe une vingtaine d'espèces aux couleurs et aux caractéristiques très différentes. Les plus petites font à peine 35 cm de haut alors que les plus grandes peuvent atteindre 3.5 à 4 mètres.

En Europe, le Miscanthus Gigantéus a d'abord été introduit au Danemark dans les années 1935 par Aksel Olsen, qui ramena ce génotype du Japon. Le constat du rendement important a conduit les chercheurs à s'intéresser à cette espèce. Les premiers programmes de développement ont vu le jour dans les années 1990, notamment dans le Nord de l'Europe et particulièrement au Royaume Uni. En France, l'introduction du Miscanthus dans le paysage agricole date du début des années 2000.

La culture du Miscanthus permet de lutter contre l'érosion et le ruissellement grâce à son système de racines très dense et capable également d'absorber les métaux lourds, à l'instar du roseau en station d'épuration. Idéal pour tous les captages d'eau touchés par les infiltrations des nitrates, des pesticides ou des coulées de boue. Il pousse vite, il est très résistant aux embruns, à l'excès d'eau, à la sécheresse, au froid, au gel, à la neige et au vent.

C'est une plante dite pérenne, qui se plante une fois pour 20 à 25 ans, se cultive en tout sol, profond, frais, riche et même argileux.



Pour l'agriculteur, le coût de production à terme est faible, bien plus en tout cas que le maïs. La récolte se fait dès la deuxième année, l'amortissement survient au bout de 7 ans et l'entretien est quasi nul. Il n'a aucun ravageur pour le moment. Le prix de vente est entre 55 et 65 € la tonne suivant les possibles débouchés énumérés ci-dessus.

Plantons du Miscanthus dans nos jardins et aidons les agriculteurs à développer cette culture pour le bien de notre planète.



### Utilisation du Miscanthus :

- Litière pour vaches, poules, lapins et même les chats ;
- Complément alimentaire pour les bovins, avec une meilleure ingestion du fourrage ;
- Paillage horticole ;
- Jardinage : plantation de haies et massifs d'ornement ;
- Chauffage : excellente alternative écologique et économique au bois car son pouvoir calorifique lui est bien supérieur (4700 Kwh/tonne contre 3300 Kwh/tonne) ;
- Biocarburant dit de deuxième génération, encore plus raffiné et surtout plus rentable. En effet, grâce à sa cellulose, toute la plante pourrait servir contrairement au blé (biodiesel) et au colza (éthanol) dont seules les graines sont utilisées ;
- Bâtiment : un cimentier a déposé un brevet du béton de miscanthus, c'est un excellent isolant ;
- Industrie : il est également incorporé dans certains bioplastiques.

# 10 conseils de la CNIL pour rester Net sur le web

## 1 Réfléchis avant de publier !

Sur internet, tout le monde peut voir ce que tu mets en ligne : infos, photos, opinions.



## 2 Respecte les autres !

Tu es responsable de ce que tu publies en ligne alors modère tes propos sur les réseaux sociaux, forums... Ne fais pas aux autres ce que tu n'aimerais pas que l'on te fasse.



## 4 Sécurise tes comptes !

Paramètre toujours tes profils sur les réseaux sociaux afin de rester maître des informations que tu souhaites partager.



## 3 Ne dis pas tout !

Donne le minimum d'informations personnelles sur internet. Ne communique ni tes opinions politiques, ni ta religion, ni ton numéro de téléphone...



## 5 Crée-toi plusieurs adresses e-mail !

Tu peux utiliser une boîte e-mail pour tes amis et une autre boîte e-mail pour les jeux et les réseaux sociaux.



## 7 Utilise un pseudonyme !

Seuls tes amis et ta famille sauront qu'il s'agit de toi.



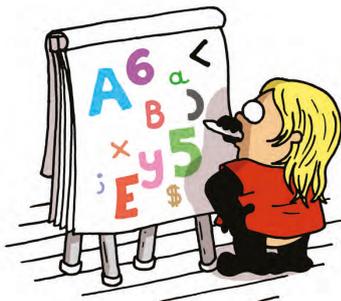
## 6 Attention aux photos et aux vidéos !

Ne publie pas de photos gênantes de tes amis ou de toi-même car leur diffusion est incontrôlable.



## 8 Attention aux mots de passe !

Ne les communique à personne et choisis-les un peu compliqués : ni ta date ni ton surnom !



## 10 Vérifie tes traces !

Tape régulièrement ton nom dans un moteur de recherche pour découvrir quelles informations te concernant circulent sur internet.



## 9 Fais le ménage dans tes historiques !

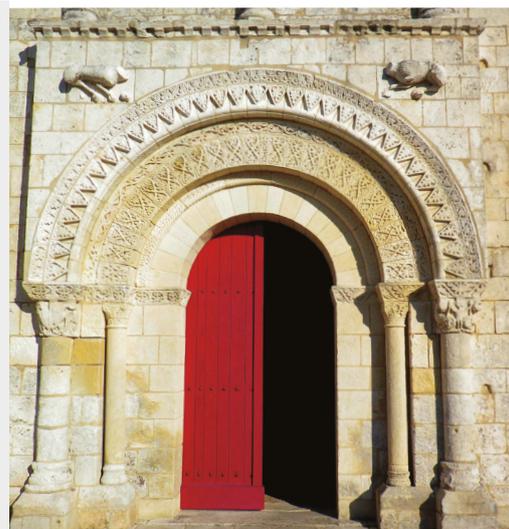
Efface régulièrement tes historiques de navigation et pense à utiliser la navigation privée si tu utilises un ordinateur qui n'est pas le tien.





## Informations sur la mairie de la Clisse

-  Place de la Mairie • 17600 La Clisse
-  **05 46 93 28 04**     **Email :** [accueil@la-clisse.fr](mailto:accueil@la-clisse.fr)
-  Pour les urgences :
- Maire : 05 46 94 74 72 - 1er Adjoint : 05 46 74 45 50**
-  Ouverture secrétariat de la mairie
- Lundi : 13h30 - 17h ..... Mardi : 13h30 - 17h**  
**Mercredi : 8h30 - 12h ..... Jeudi : 13h30 - 17h**  
**Vendredi : 9h - 12h30 | 13h30 - 17h**



## Numéros utiles :

- École primaire Lucette Bouyer - Direction : 05 46 93 15 18**
- Centre de loisirs « Les Frimousses » : 05 46 74 48 68
  - Communauté d'Agglomération de Saintes :
    - Standard : 05 46 93 41 50
    - Service ordures ménagères : 05 46 98 23 60
  - La Poste Corme Royal : 3631
  - Paroisse Saint Vivien : 05 46 93 09 92
  - Gendarmerie de Corme Royal : 05 46 94 72 17
  - Samu : 15 | Pompiers : 18
  - Médecins de nuit, jours fériés : 05 46 27 55 20
  - Hôpital de Saintes : 05 46 95 15 15

